

Le Technicien Supérieur **Comptabilité et finances** est capable d'exercer les tâches inhérentes aux fonctions de ce métier.

- Etre titulaire du Baccalauréat ou équivalent de 13 ans d'études réussis.

Conditions de réussite

- Avoir une moyenne générale de contrôle des connaissances supérieure ou égale à 10/20
- Avoir une note de mémoire ou de stage supérieure ou égale à 10/20.
- Avoir une note supérieure ou égale à 10/20 dans les travaux de recherche bibliographique.

Durée de la formation

2 ans

Programme de formation (Programme provisoire : le nombre de modules , le choix de matières)

Semestre 1

Semestre 2

- Exploiter un ordinateur et des logiciels
 - Etablir les déclarations fiscales mensuelles
 - Analyser la situation financière de l'entreprise
 - Comptabiliser les opérations courantes
 - Français
 - Présenter l'entreprise et son environnement
 - Utiliser la technique comptable
 - Appliquer la législation commerciale
-
- Exploiter un ordinateur et des logiciels
 - Etablir les déclarations fiscales mensuelles
 - Analyser la situation financière de l'entreprise
 - Comptabiliser les opérations courantes
 - Arabe
 - Législation, sécurité et hygiène
 - Traiter les opérations financières
 - Traiter les documents comptables et commerciaux
 - Stage d'observation

Semestre 3

Semestre 4

- Exploiter des progiciels de gestion
- Etablir les déclarations fiscales annuelles et autres
- Comptabiliser les opérations liées à la vie des sociétés
- Anglais
- Traiter les opérations comptables particulières

- Contrôler les coûts d'exploitation
- Appliquer les règles de droit de sociétés
- Communiquer en milieu de travail

- Exploiter des progiciels de gestion
- Etablir les déclarations fiscales annuelles et autres
- Comptabiliser les opérations liées à la vie des sociétés
- Elaborer les budgets prévisionnels
- Qualité
- Effectuer les travaux d'inventaire
- Organiser son travail
- Préparer la paie
- Projet
- Stage d'intégration